

CHARTRE DE LA RURALITÉ



BIENVENUE



Vous vivez à Jurbise et nous en sommes ravis !

Bienvenue dans notre belle commune...

Jurbise est une entité composée de 6 villages, rythmés par les personnes qui y vivent, qui y travaillent ou qui viennent s'y promener.

Labellisée Cittaslow en 2019, notre commune est une entité où le bien-être et le bien-vivre sont reconnus et au cœur de laquelle les habitants trouvent un réel équilibre entre l'espace rural et l'habitat accompagné des services indispensables au quotidien.

Le milieu rural est en pleine mutation et la population y est de plus en plus diversifiée. L'urbanisation de nos campagnes est une réalité mais la ruralité reste bien présente et évolue. Il est donc important de trouver l'équilibre le plus juste possible afin que tous puissent coexister.

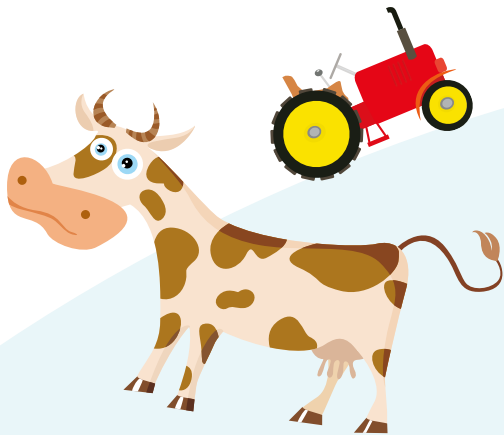
Les intérêts des uns ne correspondent pas toujours aux intérêts des autres. Il convient donc de comprendre les raisons d'agir de chacun et de communiquer, pour ne pas que des incompréhensions se transforment en conflits.

La présente Charte a pour objet de rapprocher tous les citoyens d'Erbaut, Erbisoeul, Herchies, Jurbise, Masnuy-Saint-Jean, Masnuy-Saint-Pierre. Cette charte invite chacun d'entre nous à s'engager pour améliorer le cadre de vie au plus grand bénéfice de toutes et tous. Le plaisir de vivre dans notre entité dépend de chacun d'entre nous.

Stéphanie HOTTON
Echevine en charge du Cittaslow

Jacqueline GALANT
Bourgmestre

CETTE TERRE QUI NOUS NOURRIT



Si Jurbise présente un caractère rural si agréable, c'est parce que 73% de son territoire sont exploités par les agriculteurs.

Nombreux sont les producteurs locaux qui commercialisent directement sur les champs et nous veillons à leur offrir les conditions optimales pour mettre en valeur leur travail.

La fonction agricole, qui autrefois organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué. Les agriculteurs doivent faire face à différentes contraintes. Leur travail est rythmé par les saisons et leurs horaires de travail fluctuent notamment en fonction de la météo.

Au printemps, l'agriculteur sème l'orge, l'avoine, le lin, les betteraves, le maïs et plante ses pommes de terre. C'est aussi la période où il pulvérise et épand ses engrais et où le bétail retourne en pâture.

L'été est la saison des moissons et des récoltes de l'escourgeon, du blé, du colza, etc. Les moissonneuses et balloteuses sont alors nombreuses sur les routes. C'est aussi à ce moment-là que le fermier récolte son foin, transporte le blé et la paille.

Quand arrive l'automne, il est temps d'arracher betteraves et pommes de terre et de récolter le maïs. L'agriculteur profite de cette saison pour les semis d'hiver, les labours et l'épandage du fumier et des effluents d'élevage.

Le cycle se termine avec l'hiver qui coïncide avec la rentrée du bétail dans les étables et les soins aux animaux. Cette saison plus calme permet à l'agriculteur d'entretenir son matériel et son exploitation.

Pour les exploitations avec des vaches laitières, la traite a lieu matin et soir, quel que soit le jour de l'année.

Sachez que quand l'agriculteur travaille la nuit, ce n'est pas pour vous ennuyer, mais parce qu'il est soumis à des impératifs climatiques ou à un timing précis.

En effet, l'agriculteur organise son travail en fonction de la météo et de la vie à la ferme. Ce qui l'oblige parfois à travailler le soir et le weekend.

Pendant l'arrachage et le transport des pommes de terre ou des betteraves, de la boue peut salir les routes et vos voitures. L'agriculteur doit nettoyer la route dès que possible. Patience, donc.

Toute l'année, l'agriculteur s'occupe de son bétail et travaille dans les champs. Il a bien évidemment lui aussi des engagements à respecter pour que la cohabitation avec les citoyens se passe au mieux.

Mais il ne peut cependant pas empêcher le coq de chanter tous les matins et les activités agricoles entraînent souvent des bruits ou des odeurs inévitables. Les véhicules agricoles circulent toute l'année et imposent la prudence et une vitesse adaptée de la part des conducteurs des engins agricoles comme des automobilistes. Les routes doivent se partager dans le respect mutuel.

Le milieu rural constitue l'outil de travail de l'agriculteur. Il se doit, à ce titre, de respecter les règles qui s'imposent à lui. L'agriculteur porte une grande responsabilité dans le maintien des caractéristiques du milieu rural. Respecter le travail de l'agriculteur l'aidera à mieux préserver le cadre de vie de tous.

VIVRE EN HARMONIE



La vie à la campagne impose, pour que chacun puisse profiter du calme et de l'air pur qui la caractérisent, des comportements adéquats. Chacun, agriculteur comme citoyen, se doit de respecter certaines règles.



AGRICULTEURS ATTENTIFS...

- ✓ L'agriculteur s'engagera à respecter l'environnement communal.
- ✓ L'agriculteur veillera, lors de la culture de ses terres, à ne pas détruire ou endommager les talus ou accotements stabilisés en bordure de la voie publique.
- ✓ L'agriculteur ou entrepreneur agricole qui aura souillé la voie publique et plus particulièrement la chaussée destinée à la circulation des usagers, procèdera au dégagement, voire au nettoyage dans les plus brefs délais.
- ✓ L'agriculteur au volant d'un engin agricole respectera le code de la route.

CIToyENS CONCERNÉS...

- ✓ Toute personne s'abstiendra d'employer les tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteurs à explosion ou autre, du lundi au samedi après 20h et avant 8h et les dimanche et jours fériés avant 9 h et après 12 h. Cette disposition n'est pas applicable aux engins agricoles et aux engins d'utilité publique.
- ✓ Chaque citoyen est tenu d'entretenir sa propriété et de tailler ses plantations, ses arbres et arbustes. Ils ne peuvent pas dépasser sur la voie publique, excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol, ni sur l'accotement ou sur le trottoir excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol. Les plantations de basse-tige doivent être réalisées à 50 centimètres minimum à l'intérieur de la propriété et ne pas dépasser 1,80 mètre en hauteur.
- ✓ Pour un arbre haute-tige, la distance minimale de plantation est de 2 mètres à l'intérieur de la parcelle. Aucune hauteur n'est préconisée, mais il faut tailler les branches qui dépassent dans la propriété d'autrui. Pour favoriser la biodiversité, il convient de choisir des essences indigènes pour la haie (charme, hêtre, érable, cornouiller, etc.).



... ET COMMUNE PROACTIVE

Jurbise est une commune attachée aux valeurs du réseau Cittaslow. L'administration communale, par les actes qu'elle pose, a valeur d'exemple en matière de ruralité et suit les préceptes formulés par le réseau Cittaslow.



UN ESPACE RURAL À PRÉSERVER

L'espace rural est public et chacun peut arpenter à son gré les rues, chemins et sentiers dans le respect d'autrui. Chacun se doit donc de le partager, de le respecter, notamment en n'y abandonnant aucun déchet et en tenant son chien en laisse.

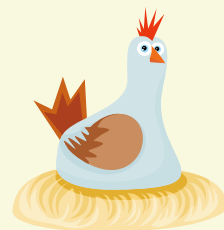
Tout usager de la route doit respecter les usagers faibles, qui eux-mêmes ne doivent pas penser que la route leur appartient. Chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route. Les voiries n'ayant pas systématiquement de trottoir, la prudence est donc de mise. La largeur des véhicules agricoles, bien que limitée, peut en outre surprendre, notamment en période estivale, où les moissonneuses batteuses peuvent avoir une largeur maximale de 4 mètres sur la route.

Pour le bien de tous, vous êtes invités à respecter l'environnement au sens large. Sachez qu'il est interdit de déverser clandestinement des déchets, des gravats, des canettes et des papiers dans la nature.

Pour vos déchets, différentes possibilités existent pour le citoyen, notamment utiliser le parc à conteneurs, mais également faire un compost à domicile dans un endroit approprié.

IMPLICATION CITOYENNE

Chacun est libre d'apporter sa pierre à l'édifice dans la construction d'un avenir où il faut bon vivre ensemble. Nous essayons autant que possible de préserver champs et prairies et à cette fin, nous sensibilisons les propriétaires d'espaces verts et de champs afin de garder un nombre important de poumons verts au cœur de nos villages.



ATTENTION VILLAGES!

VOUS RISQUEZ D'Y CROISER :

**DES COQS
QUI CHANTENT**

**DES VACHES
QUI MEUGLENT**

**DES CLOCHERS
QUI RÉSONNENT**

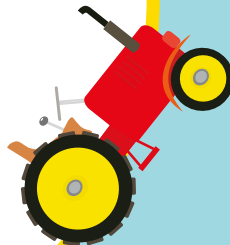
**DES TRACTEURS
QUI CIRCULENT**

**DES AGRICULTEURS
QUI TRAVAILLENT**

**C'EST CELA LA VIE
DANS NOS CAMPAGNES !**

NOS 6 VILLAGES PROPOSENT DES PRODUITS DE QUALITÉ !

CELA SE MÉRITE!



CONTACTS UTILES

Administration communale (rue du Moustier 8 - 7050 Jurbise) • 065/37.74.20 • www.jurbise.be
Bureau de police de proximité Jurbise-Lens (route d'Ath 492 - 7050 Jurbise) • 065/22.74.40